



SOMMAIRE

Pépins : Pommes – Poires

Ravageurs

Carpocapse : Captures localement importantes, conditions favorables aux accouplements, nouvelles éclosions.

Petite tordeuse des fruits : Nouvelles captures.

Eulia : Faibles captures.

Capua : Faibles captures.

Pandemis : Aucune capture.

Tordeuse rouge des bourgeons : Augmentation des captures.

Tordeuse verte des bourgeons : Captures localement importantes.

Sésie : Nouvelles captures.

Zeuzère : Nouvelles captures.

Cossus gâte-bois : Nouvelles captures.

Puceron cendré : Diminution de la pression.

Puceron lanigère : Faible pression.

Pathologies

Oïdium : Diminution de la pression.

Tavelure : Nouvelles sorties de taches.

Noyaux : Prunes – Cerises

Ravageurs

Carpocapse des prunes : Nouvelles captures.

Mouche de la cerise : Rares captures.



Crédit photographique FREDON Hauts-de-France

Ravageurs

Carpocapse (*Cydia pomonella*)

Carpocapse adulte

Etat des lieux en parcelle :

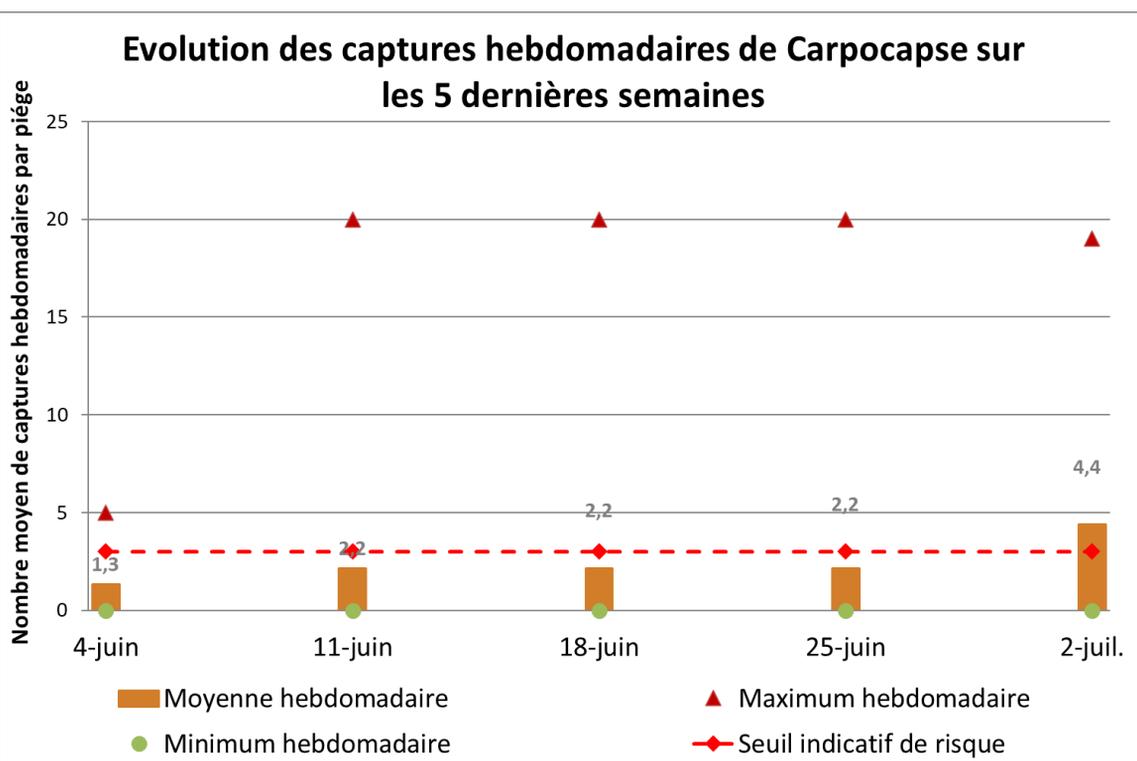
- Captures dans la majorité des secteurs ;
- Captures **de 0 à 19 individus** ;
- **58% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Hainaut, Abbevillois, Avesnois et Thiérache.**

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

- 3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha ;
- 4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha ;
- 5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha ;
- 6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha.

Accouplements



Etat des lieux en parcelle :

- Conditions favorables aux accouplements sur la majorité des secteurs ;
- Période de référence sélectionnée : **30 juin et 1 juillet.**

Analyses des risques :

- Au cours de la semaine passée les secteurs présentant des populations dépassant le seuil indicatif de risque sont : **Flandre Maritime, La Bassée, Hainaut, Abbevillois, Avesnois et Thiérache.**

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés et relevés régulièrement afin de comparer les captures aux conditions d'accouplements.

Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	25/06/2024	26/06/2024	27/06/2024	28/06/2024	29/06/2024	30/06/2024	01/07/2024
Flandre Maritime (59)							
Flandre Intérieure (59-62)							
Lille Sud (59)							
Montreuillois (62)							
La Bassée (59)							
Hainaut (59)							
Abbevillois (80-62)							
Arrageois (62)							
Cambrésis (59)							
Avesnois (59)							
Amiénois (80)							
Thiérache (59-02)							
Picardie Verte (80-60)							
Neslois (80-60-02)							
St Quentinnois (02)							
Laonnois (02)							
Montdidérien (80-60)							
Soissonnais (60-02)							
Senlisien (60)							
Omois (02)							

Seuil indicatif de risque :

- Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



DNA : données non accessibles, problème technique / DNE : données non évaluables



Etat des lieux en parcelle :

- De nouvelles **pontes** sont désormais **écloses** ;
- Les prochaines éclosions sont attendues plus tard que prévu, à partir du **3 juillet**.

Gestion des risques :

- Il est important de suivre les pièges à phéromones afin d'identifier au mieux les périodes à risque ;
- Les prochains bulletins annonceront l'évolution des incubations.

	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves
Flandre Maritime (59)	du 07-juin	au 8-juin		27-juin	Amiénois (80)	du 07-juin	au 8-juin		27-juin
	du 16-juin	au 17-juin		3-juil.		du 16-juin	au 17-juin		3-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
Flandre Intérieure (59-62)	du 07-juin	au 8-juin		26-juin	Thiérache (59-02)	du 03-juin	au 4-juin		26-juin
	du 16-juin	au 17-juin		2-juil.		du 16-juin	au 17-juin		02-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 22-juin	au 23-juin		9-juil.
Lille Sud (59)	du 07-juin	au 8-juin		25-juin	Picardie Verte (80-60)	du 07-juin	au 8-juin		26-juin
	du 16-juin	au 17-juin		1-juil.		du 16-juin	au 17-juin		1-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
Montreuillois (62)	du 03-juin	au 4-juin		26-juin	Neslois (80-60-02)	du 16-juin	au 17-juin		30-juin
	du 16-juin	au 17-juin		3-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		10-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		14-juil.
La Bassée (59)	du 08-juin	au 9-juin		25-juin	St Quentinnois (02)	du 16-juin	au 17-juin		01-juil.
	du 16-juin	au 17-juin		30-juil.		du 22-juin	au 23-juin		9-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		14-juil.
Hainaut (59)	du 07-juin	au 8-juin		26-juin	Laonnois (02)	du 16-juin	au 17-juin		30-juin
	du 16-juin	au 17-juin		1-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		14-juil.
Abbevillois (80-62)	du 08-juin	au 9-juin		26-juin	Montdidérien (80-60)	du 16-juin	au 17-juin		30-juin
	du 16-juin	au 17-juin		2-juil.		du 22-juin	au 23-juin		8-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		14-juil.
Arrageois (62)	du 03-juin	au 4-juin		26-juin	Soissonnais (60-02)	du 07-juin	au 8-juin		25-juin
	du 07-juin	au 8-juin		27-juin		du 16-juin	au 17-juin		30-juin
	du 16-juin	au 17-juin		3-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
Cambrésis (59)	du 07-juin	au 8-juin		26-juin	Senlisien (60)	du 16-juin	au 17-juin		29-juin
	du 16-juin	au 17-juin		1-juil.		du 22-juin	au 23-juin		09-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		15-juil.
Avesnois (59)	du 07-juin	au 8-juin		26-juin	Omois (02)	du 16-juin	au 17-juin		29-juin
	du 16-juin	au 17-juin		30-juin		du 22-juin	au 23-juin		8-juil.
	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		14-juil.

IC : Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions
 AP : Avortement Probable : délai d'incubation supérieur au maxima biologique

Retrouvez toutes les explications des tableaux carpocapse dans la fiche « OAD : Modèle Carpocapse DGAL-Onpv Carpocapse des pommes et des poires *Cydia pomonella* » ou en suivant [ce lien](#).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Petite tordeuse des fruits adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans la majorité des secteurs ;
- Captures **de 0 à 13 individus** ;
- **75% des parcelles** du réseau concernées.

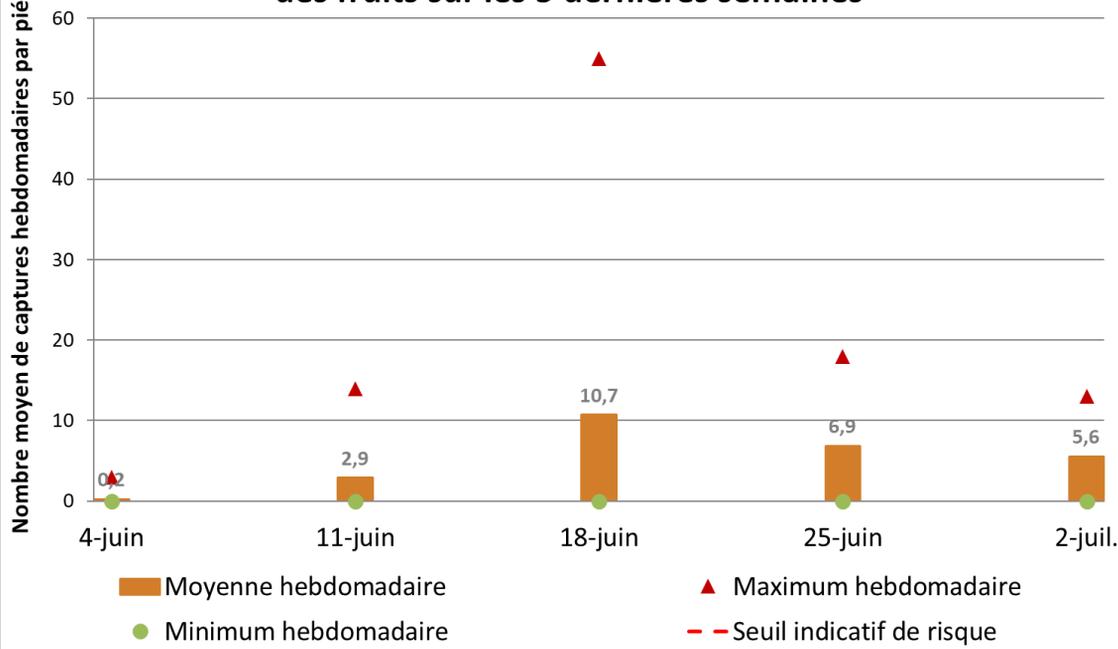
Analyses des risques :

- Dans les parcelles à fort historique de captures, la période est à risque et doit être prise en compte dans le raisonnement de la protection des parcelles.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de petite tordeuse des fruits sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Eulia

Etat des lieux en parcelle :

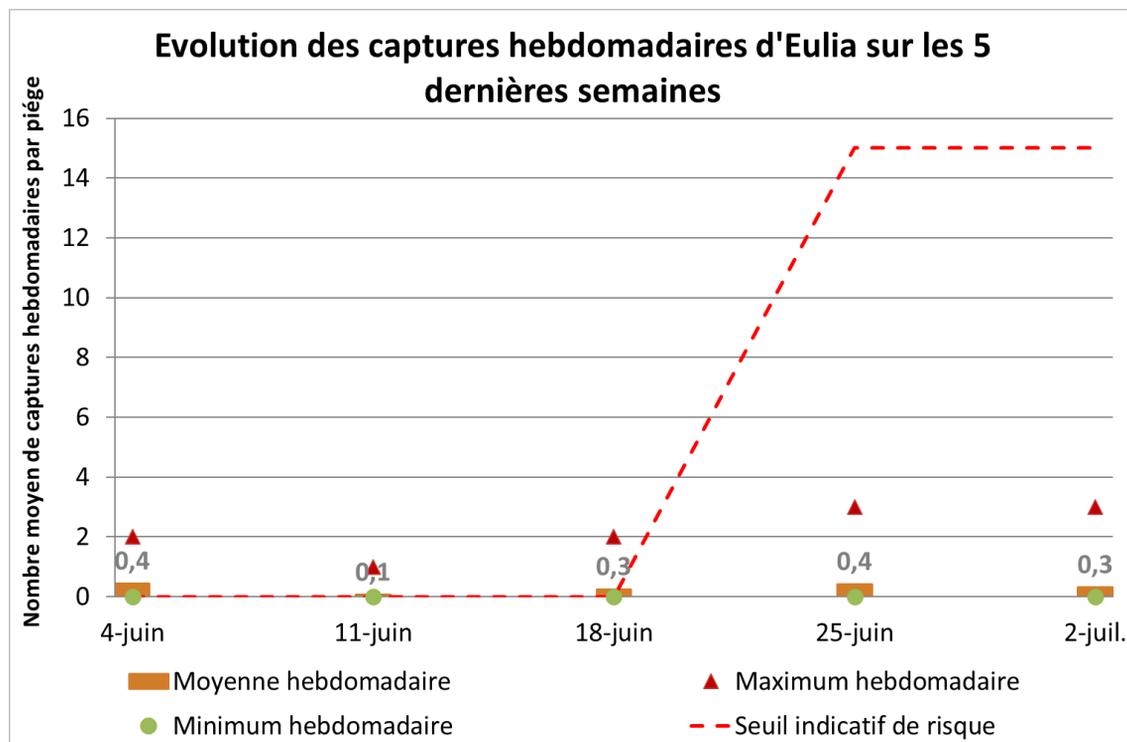
- **Captures** dans le secteur du **Neslois**;
- Captures de **0 à 3 individus** ;
- **11% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Faibles captures.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Capua

Etat des lieux en parcelle :

- **Captures** dans les secteurs **La Bassée, Hainaut et Thiérache** ;
- Captures **de 0 à 2 individus** ;
- **31% des parcelles** du réseau concernées.

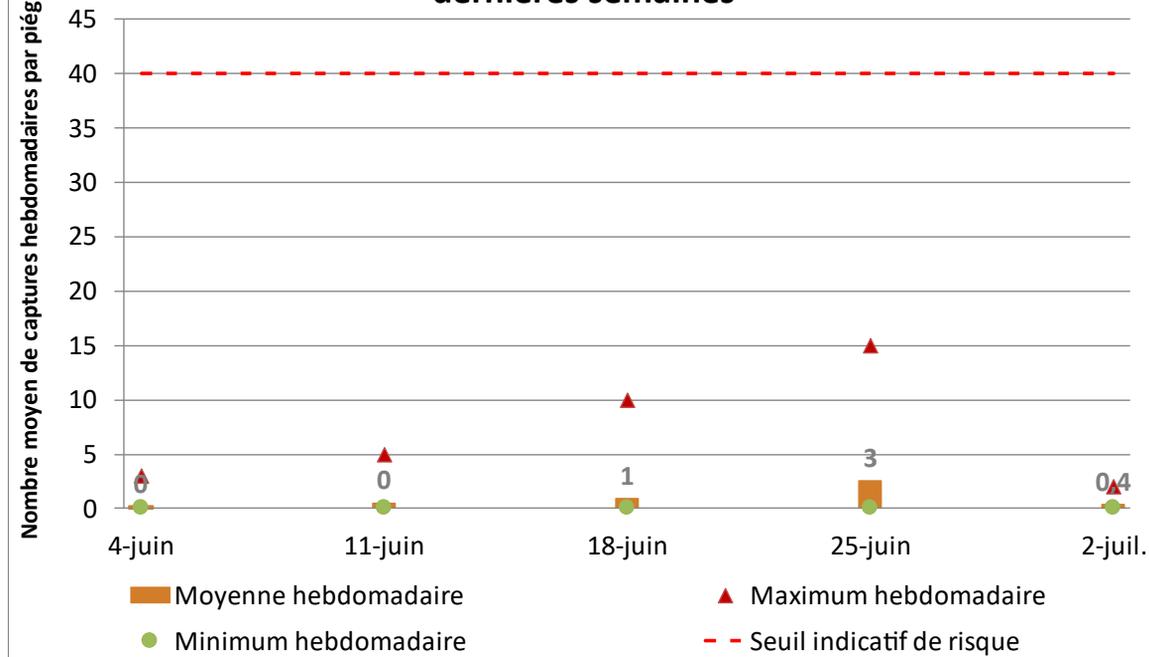
Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de Capua sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

40 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Pandemis adulte

Etat des lieux en parcelle :

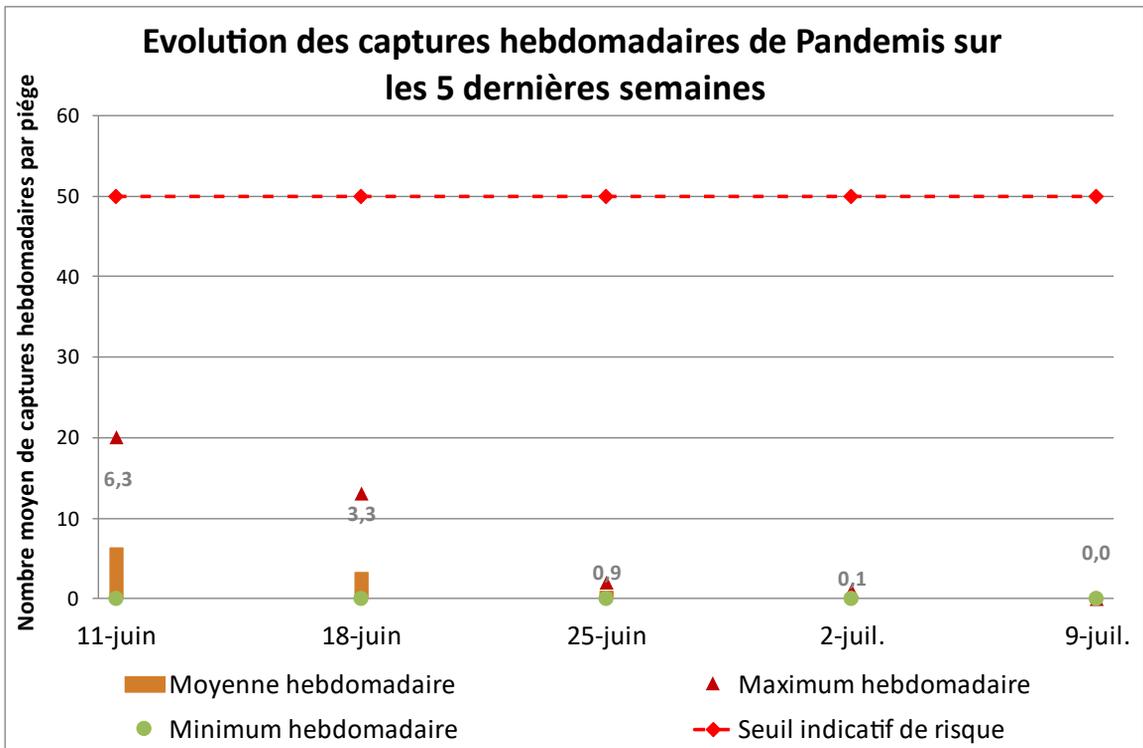
- Aucune capture ;

Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Tordeuse rouge des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

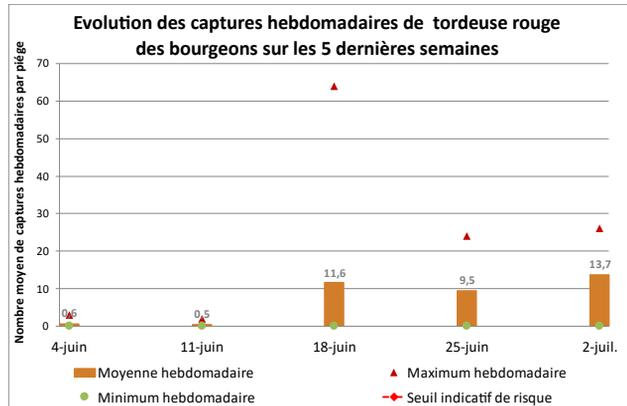
- Captures sur la majorité des secteurs ;
- Captures de **0 à 26 individus** ;
- **86% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Augmentation globale des captures.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.



Tordeuse verte des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

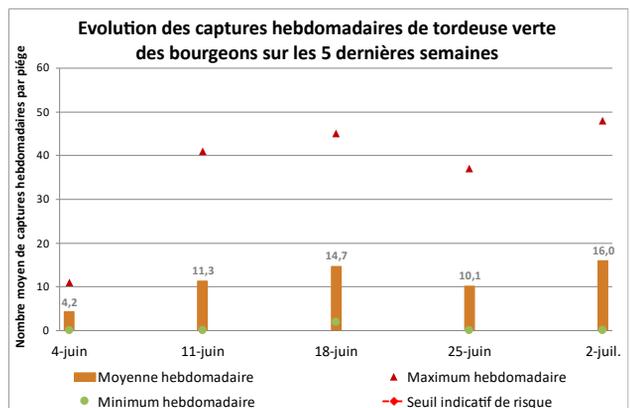
- Captures sur la majorité des secteurs ;
- Captures de **0 à 48 individus** ;
- **71% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Captures localement importantes.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.





Sésie du pommier adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans la majorité des secteurs ;
- Captures **de 0 à 18 individus** ;
- **73% des parcelles.**

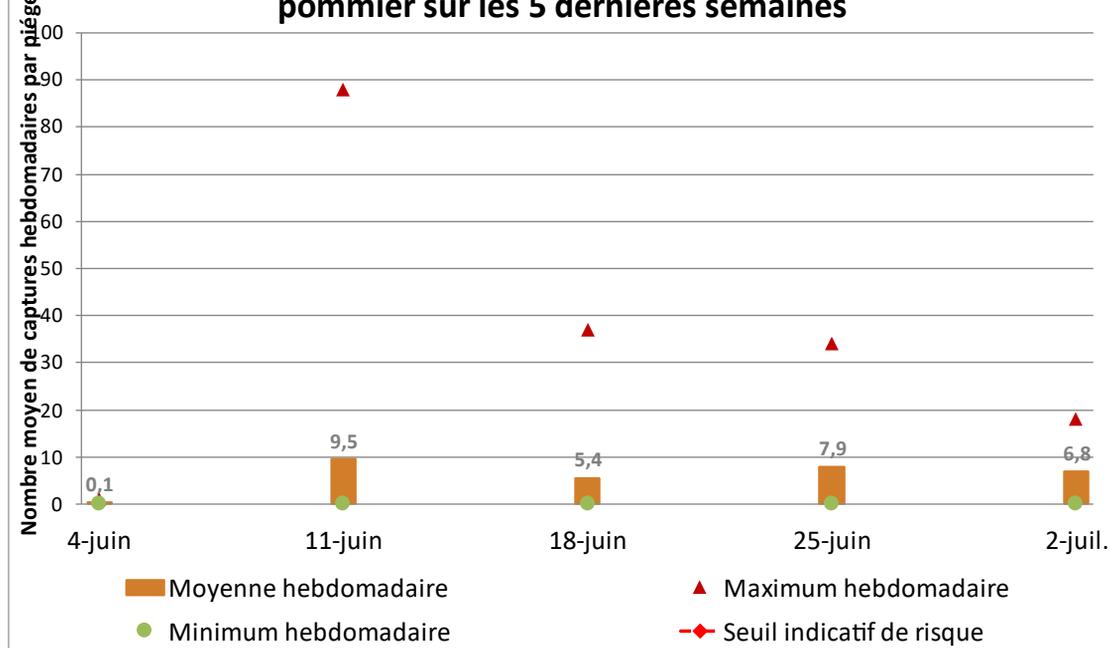
Analyses des risques :

- La présence de cet insecte est moins marquée que la semaine précédente.

Gestion des risques :

- Pensez à installer, les pièges alimentaires dans les parcelles dès les premières captures ;
- Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (*essais de piégeage massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON HdF, cf. fiche technique disponible en ligne*).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles ;
- 200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans.



Zeuzère adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Abbevillois et Thiérrache** ;
- Captures de **0 à 8 individus** ;
- **33% des parcelles**.

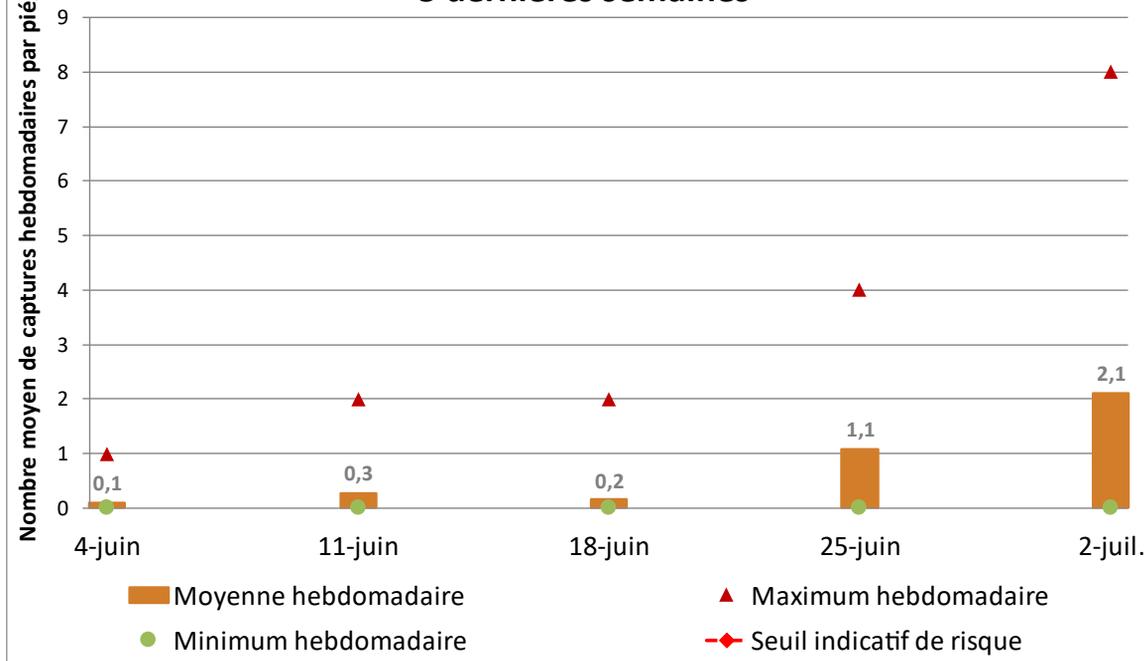
Analyses des risques :

- **Aucun dépassement du seuil** indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de zeuzère sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées sur 50 arbres.



Cossus adulte

Etat des lieux en parcelle :

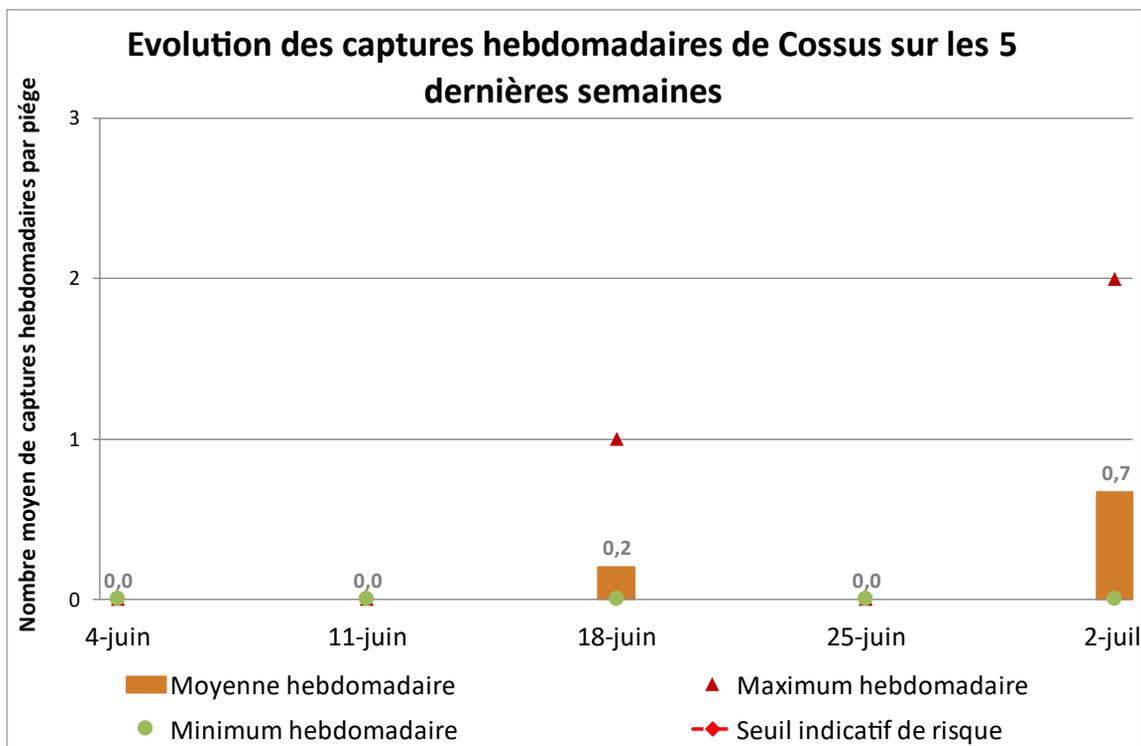
- Captures dans le secteur **Flandre Maritime** ;
- Captures de **0 à 2 individus** ;
- **33% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Pour les parcelles sensibles, le piégeage massif doit être mis en place.

Gestion des risques :

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Puceron cendré



Puceron cendré

Etat des lieux en parcelle :

Observation de puceron cendré sur pousse en **Flandre Maritime, Thiérache et Soissonnais**.

Analyse des risques

- Diminution de la pression ;
- Dépassement du seuil indicatif de risque dans les secteurs concernés par la présence du puceron.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.



Evolution de la colonisation par le puceron cendré sur pousse	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0	0,5	↘
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0		
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	1,0	0,0	↘
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	5,0	1,0	↘
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)	5,0	5,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

1% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Puceron lanigère



Puceron lanigère

Etat des lieux en parcelle :

Observation de puceron lanigère sur pousse dans le secteur **Flandre Maritime**.

Analyse des risques

- Pas de dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.



Evolution de la colonisation par le puceron lanigère sur pousse	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0	1,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0		
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	1,0	0,0	↘
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

10% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Oïdium



Oïdium sur pousse

Etat des lieux en parcelle :

Des **contaminations sur pousses** ont été constatées en **Flandre Maritime, Soissonnais et Thiérache** ;

- Observation de **0 à 5% de pousses touchées** ;
- **46% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- **Dépassement du seuil indicatif de risque** dans les secteurs **Thiérache et Soissonnais**.

Gestion des risques :

- Les conditions **chaudes** et **faiblement pluvieuses** favorisent la maladie ;
- Cette problématique est à raisonner actuellement avec celle concernant la tavelure ;
- La mise en œuvre des mesures prophylactiques (coupe et export des pousses hors du verger) semble la meilleure technique actuellement pour limiter les risques de diffusion au sein du verger.

Evolution des contaminations sur pousse par l'Oïdium	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,3	1,3	↔
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,3	0,0	↓
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,3	0,0	↓
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	3,3	1,3	↓
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)	5,0	5,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

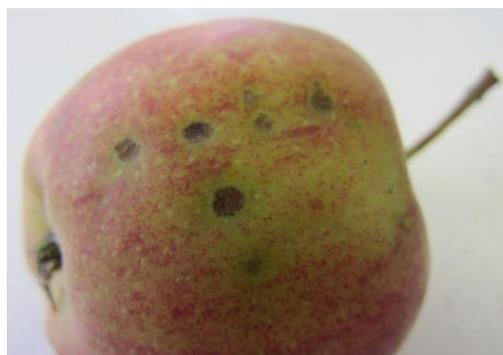
Seuil indicatif de risque :

- 5% de pousses contaminées /100 pousses.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Tavelure sur fruit

Etat des lieux en parcelle :

- **Sortie de tache sur feuille** constatée au cours de la semaine passée dans les secteurs **Flandre Maritime, Arrageois, Soissonnais et Thiérache** sur **60% des parcelles concernées** ;
- Observation de **contaminations** sur **fruit** dans l'**Arrageois** sur **33% des parcelles concernées** ;
- **Les sorties de taches actuelles** correspondent aux dernières périodes à risque.

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,3	0,3	↔	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)						
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)						
La Bassée (59)						
Hainaut (59)				0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	1,7	1,7	↔	1,7	2,3	↗
Cambrésis (59)						
Avesnois (59)						
Amiénois (80)						
Thiérache (59-02)	8,7	8,3	↘	0,0	0,0	↔
Picardie Verte (80-60)						
Neslois (80-60-02)						
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)						
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)						
Soissonnais (60-02)	10,0	10,0	↔	5,0		
Senlisien (60)						
Omois (02)						

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Carpocapse des prunes



Carpocapse des prunes

Etat des lieux en parcelle

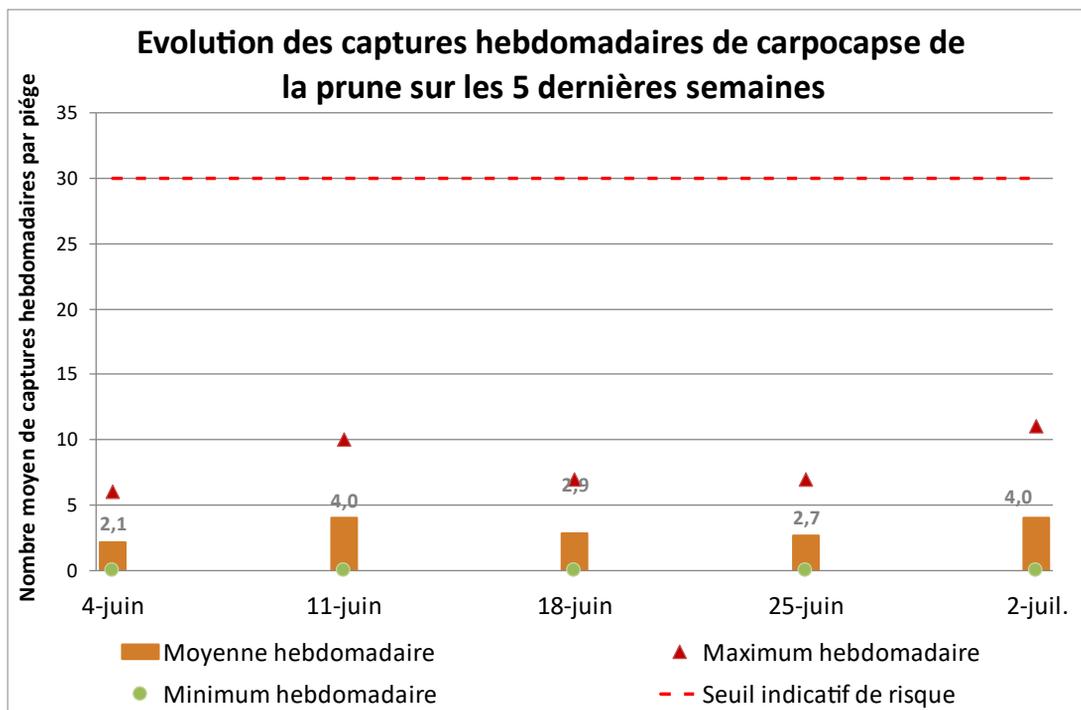
- Captures dans les secteurs **Flandre intérieure, Arrageois et Hainaut** ;
- Captures de **0 à 11 individus** ;
- **67%** des parcelles du réseau concernées.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

30 captures sur une durée de 7 jours.

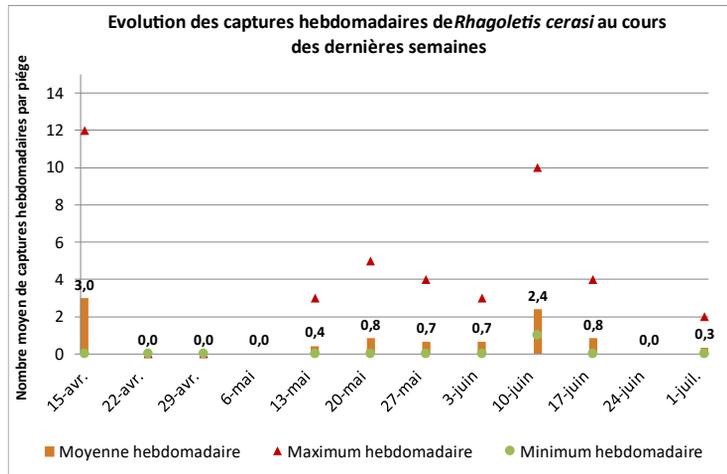
Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Mouche de la cerise



Etat des lieux en parcelle

- Captures dans le secteur **La Bassée** ;
- Captures **de 0 à 2 individus** ;
- **17% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses de risques

- La **hausse des températures favorise** la **maturité** des cerises et les **émergences** de la mouche des cerises ;
- Il est impératif donc que les **pièges chromatiques de monitoring soient en place** ;
- La mouche de la cerise adulte mesure environ 3–5 mm et a un **corps noir avec une marque jaune caractéristique sur le dos à la base des ailes** ;
- Ses **ailes** transparentes présentent des **bandes transversales foncées** très typiques.

Gestion des risques

La mise en place de pièges jaunes englués entrecroisés de type Rebell® permet une lutte directe. Le jaune attire ces insectes qui sont capturés dans la glue. Suspendez 2 à 10 pièges croisés à chaque arbre pendant la période de vol. Leur mise en place est impérative à ce stade de la saison. Pensez également à renouveler les pièges selon leur niveau de propreté. Les carabes, les staphylyns, les oiseaux ainsi que certains parasites peuvent permettre de réduire les populations du ravageur.

Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication **d'observateurs**.

Vous êtes producteur, conseiller ou technicien en Hauts de France ;
Vous observez régulièrement vos parcelles ;
Vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs :

Rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier d'une aide à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le dispositif, contactez :

Lauryne POULAIN au 03.21.08.88.77

lauryne.poulain@fredon-hdf.fr

Ou

Martine DEGUETTE au 03.21.08.88.74

martine.deguette@fredon-hdf.fr

Informations pratiques

Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC :

[Portail | Ecophytopic](#)

Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques ».

Accès aux autres éditions du BSV

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

<http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Prochain bulletin le **9 juillet**.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteur : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France ; appui à la mise en œuvre des réseaux et observations : [Martine DEGUETTE](#) - FREDON Hauts-de-France

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : Vergers de Saulty, Vergers BIO OUTTERS, De l'abeille au fruit, Sté PCF de Cumont, L'INSTITUT DE GENECH, Jean CORNEE, autres producteurs, techniciens, FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : [Aurélie Albaut](#) - Chambre d'agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](#)